

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Pastourelle, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Pascal CAILLE, Mme Sonia LAUTRU, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, Mme Patricia VERGNAUD, M. Pascal BROCHARD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Julien GUILLON, M. Antoine SANTOS, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 6 mai 2024

Mme Judith MONTAUBAN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-05/01

OBJET : ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Gilbert ARRIVE, adjoint en charge de l'Aménagement-Urbanisme, explique que les riverains de la rue de la Colonne, en entrée de bourg après la zone artisanale, se plaignent régulièrement des vitesses excessives des véhicules et qu'il y a lieu d'installer un radar pédagogique afin de sensibiliser les usagers de la route.

Considérant le coût d'acquisition du radar qui s'élève à 3 330 € TTC, sur proposition de Monsieur Gilbert ARRIVE, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police 2024.
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Judith MONTAUBAN



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

